

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	29
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	6
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, DUPUY-LEGRAND Céline, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIÈRE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUGEAY Pascal représenté par BATIER Jean-François, MARIAUD Eric représenté par BALOT Nicolas, MOUTAUD Florence représentée par REYNAUD Christian, MOURET Stéphanie représentée par ROUX Blanche, NIOSSOBANTOU Dimitri représenté par NICOT Damien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARCOUL-SOULIE Bénédicte est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_024

Objet : Approbation des budgets primitifs 2026 : Budget Général, La Biche 2, Le Clos des Cèdres

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Vu l'annexe présentant la structuration du budget 2026,

Vu les maquettes réglementaires annexées à la présente délibération,

Monsieur BALOT, adjoint aux finances, précise que la nomenclature M57 autorise la fongibilité des crédits. Ce dispositif permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors des dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections. Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur Nicolas BALOT propose au Conseil municipal les montants suivants :

- Pour le budget principal : qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement 9 545 000,00 €

Section d'investissement 4 866 419,70 €

- pour les budgets annexes

Le lotissement communal La Biche 2 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement 75 107,10 €

Section d'investissement 153 622,86 €

Le lotissement communal du Clos des Cèdres qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement 199 591,74 €

Section d'investissement 60 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le Budget primitif 2026 de la commune de FEYTIAT, budget principal et budgets annexes tel que synthétisé ci-dessus et annexé à la présente délibération.
- De voter le budget 2026 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et par chapitre et par opération en section d'investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre (hors des dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le jeudi 23 avril 2026

Le maire,
Laurent LAFAYE.

